

Fiche de données de sécurité

page: 1/25

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Agnique® ABS 60 C-EH

UFI: KS0G-4J38-C00S-1NWJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Additifs pour l'agrochimie

Pour le détail des usages identifiés du produit, se référer à l'annexe de la fiche de données de sécurité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF France SAS
176, rue Montmartre
75002 PARIS
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)	H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
-------------	--

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Conseil de Prudence (Elimination):

P501

Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium, 2-éthylhexane-1-ol

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium, 2-éthylhexane-1-ol

Ingrédients soumis à réglementation

| acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Teneur (W/W): >= 50 % - < 75 %	Skin Irrit. 2
Numéro CAS: 84989-14-0	Eye Dam. 1
Numéro-CE: 284-903-7	Aquatic Chronic 3
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560592-37	H318, H315, H412

| 2-éthylhexane-1-ol

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Teneur (W/W): >= 25 % - < 50 %	Eye Irrit. 2
Numéro CAS: 104-76-7	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
Numéro-CE: 203-234-3	Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487289-20	Skin Irrit. 2
	Aquatic Chronic 3
	H319, H315, H332, H335, H412
Substance avec limite d'exposition professionnelle EU	

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives, oxydes de carbone, oxydes de soufre

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Recouvrir avec de la mousse d'extinction (mousse résistant à l'alcool). Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurez-vous que les opérations manuelles ont été réduites au maximum. Eviter le contact direct et fréquent avec la substance. Contrôle pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont appliquées correctement et que les conditions opératoires sont respectées. S'assurer que de bonnes pratiques de travail sont appliquées. Minimiser le nombre de collaborateurs exposés. Utiliser des gants adéquats résistants aux produits chimiques. Utiliser une protection des yeux adéquate Nettoyer immédiatement les éclaboussures. Verser avec précaution le contenu du container

Réservé aux utilisateurs industriels : Fournir un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 10 changements d'air par heure) Alternative: Porter une protection respiratoire adaptée avec une efficacité appropriée (90%). Au cas où aucune protection respiratoire ne soit utilisée Utiliser un système local de ventilation par extraction ayant une efficacité appropriée.

Réservé aux utilisateurs professionnels: Porter une protection respiratoire adaptée avec une efficacité appropriée (90%). Alternative: Réduire la concentration à moins de 5%

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4306 (V2A), acier inox 1.4361, acier inox 1.4401 (V4), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, Vernis d'émaillage RDL 50, acier inox 1.4439

Matériaux inadaptés pour récipients: Zinc, aluminium.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: ≤ 40 °C

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Le produit n'est pas endommagé par des températures basses ou par le gel.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les propriétés du produit sont modifiées de façon irréversible par le dépassement de la température limite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

104-76-7: 2-éthylhexane-1-ol

VME 5,4 mg/m³ ; 1 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VME 5,4 mg/m³ ; 1 ppm

VME 5,4 mg/m³ ; 1 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites réglementaires indicatives

VME 5,4 mg/m³ ; 1 ppm (OEL (EU))

non contraignant

PNEC

Les données se réfèrent à la substance ayant le plus d'impact sur la classification ("lead substance")

Composants avec PNEC

84989-14-0: acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

eau douce: 0,023 mg/l

eau de mer: 0,0023 mg/l

station d'épuration: 3 mg/l

sédiment (eau douce): 0,174 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0174 mg/kg

libération sporadique: 0,01 mg/l

sol: 0,62 mg/kg

DNEL

Les données se réfèrent à la substance ayant le plus d'impact sur la classification ("lead substance")

Composants avec DNEL

104-76-7: 2-éthylhexane-1-ol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 12,8 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 23 mg/kg

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 53,2 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 2,3 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 11,4 mg/kg

consommateur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 26,6 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 53,2 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 26,6 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 1,1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

laminat de polyéthylène (Laminage PE) - env. 0,1 mm épaisseur de revêtement

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Ranger séparément les vêtements de travail. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide	
Etat physique:	liquide	
Couleur:	brun clair	
Odeur:	spécifique du produit	
Température de solidification:	env. -20 °C	
Intervalle d'ébullition:	160 - 230 °C	
Inflammabilité:	Liquide combustible.	(dérivé du point d'inflammation)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: env. 75 °C (ISO 2719)

Température d'auto-inflammation: env. 285 °C

Décomposition thermique: non déterminé

Valeur du pH: 6 - 7 (DIN EN 1262)
(5 %(m), 20 °C)

Viscosité dynamique: env. 5.000 mPa.s (DIN EN ISO 2555)
(30 °C)

Solubilité dans l'eau: insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité relative: env. 0,9914 (20 °C)

Densité: env. 0,9914 g/cm3 (DIN 51757)
(20 °C)

env. 0,971 g/cm3 (DIN 51757)
(50 °C)

densité de vapeur relative (air): non déterminé

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation de transport ONU.

Autres caractéristiques de sécurité

hygroscopie: non hygroscopique

Tension superficielle: env. 27,3 mN/m (DIN EN 14370)
(20 °C; 0,5 %(V))

SAPT-Temperature:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes selon les réglementations de transport. - Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides, bases, caustiques, halogènes, produits chimiques réactifs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. De toxicité faible par contact cutané.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Données expérimentales/calculées:

ETA rat (par voie orale): > 2.000 - 5.000 mg/kg (calculé(e))

ETA rat (par inhalation): > 1 - 5 mg/l (calculé(e))

Déterminé pour les brouillards

ETA (par voie cutanée): > 2.000 - 5.000 mg/kg (calculé(e))

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 4.445 mg/kg (autre(s))

Données relatives à : 2-éthylhexane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 2.047 mg/kg (similaire à la Ligne directrice OCDE 401)

Données relatives à : 2-éthylhexane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): > 0,89 - <= 5,3 mg/l 4 h (similaire à la ligne directive OCDE 403)

Test réalisé avec un aérosol.

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie cutanée): 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Les informations relatives à la toxicité dermale aiguë sont déduites de produits de composition analogue.

Données relatives à : 2-éthylhexane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie cutanée): > 3.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

: Irritant.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Lésion oculaire grave/irritation

: dommage irréversible

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Données relatives à : 2-éthylhexane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Données relatives à : 2-éthylhexane-1-ol

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un potentiel de sensibilisation de la peau.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : 2-éthylhexane-1-ol

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'études à long terme sur les rats et les souris au cours desquelles la substance a été administrée par gavage, aucun effet cancérogène n'a été observé.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet toxique sur la reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En se basant sur les composants, aucun effet tératogène n'est suspecté.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : 2-éthylhexane-1-ol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 1 - 10 mg/l, Poissons

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 1 - 10 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 10 - 100 mg/l (taux de croissance), algues

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (72 j) > 0,1 - 1 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) > 1 mg/l, Daphnia magna

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à :acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

S'élimine bien par biodégradation.

Données relatives à :2-éthylhexane-1-ol

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :2-éthylhexane-1-ol

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Données relatives à :acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Données relatives à :acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

Données relatives à :2-éthylhexane-1-ol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Données relatives à :acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement (UE) 2024/590 relatif à des substances qui détruisent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Pas d'élimination par les systèmes d'égouts ou d'eaux usées.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable	Environmental hazards:	Not applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité dans l'utilisation du mélange a été évaluée. Les résultats et les mesures pour la santé humaine sont documentés dans les chapitres 7 et 8 de la fiche de données de sécurité, ceux pour l'environnement sont joints en annexe.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Eye Dam.	Des lésions oculaires graves
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Eye Irrit.	Irritation des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Annexe: Scénarios d'Exposition

Sommaire

1. Utilisation finale (industrielle, professionnelle)

SU10, C; ERC8e; PROC5

2. Utilisations par les consommateurs

SU10, C; ERC8e; PC27

3. Utilisation finale (industrielle, professionnelle)

SU10, C; ERC8d; PROC3

4. Formulation et emballage/reconditionnement de substances et mélanges.

SU10, C; ERC2; PROC2

1. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation finale (industrielle, professionnelle)

SU10, C; ERC8e; PROC5

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC8e: Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, utilisation en extérieur)
Conditions opératoires	
Quantité annuelle utilisée en UE	510.000 kg
Jours d'émission minimum par an	365
Facteur d'émission air	0,1 %
Facteur d'émission eau	2 %
Facteur d'émission sol	1 %
Réception des eaux de surface (débit)	18.000 m3/d
Facteur de dilution rivière	10
Facteur de dilution marin (côte)	100
Concentration de la substance	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium Teneur: > 50 % - < 100 %

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Mesures de management des risques	
Type de station d'épuration des eaux usées	Station de traitement des eaux municipale
Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j)	2.000 m3/d
Estimation de l'exposition et référence à sa source	
Méthode d'évaluation	EASY TRA v4.2, ECETOC TRA v3.0, Environnement
	Le risque d'exposition environnementale est déterminé par l'eau douce.
Quantité maximum pour une utilisation sûre	241,8 kg/jour
Le risque environnemental est déterminé en eau douce.	

2. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisations par les consommateurs

SU10, C; ERC8e; PC27

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC8e: Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, utilisation en extérieur)
Conditions opératoires	
Quantité annuelle utilisée en UE	510.000 kg
Jours d'émission minimum par an	365
Facteur d'émission air	0,1 %
Facteur d'émission eau	2 %
Facteur d'émission sol	1 %
Réception des eaux de surface (débit)	18.000 m3/d
Facteur de dilution rivière	10
Facteur de dilution marin (côte)	100
Concentration de la substance	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium Teneur: > 50 % - < 100 %
Mesures de management des risques	
Type de station d'épuration des eaux usées	Station de traitement des eaux municipale

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j)	2.000 m3/d
Estimation de l'exposition et référence à sa source	
Méthode d'évaluation	EASY TRA v4.2, ECETOC TRA v3.0, Environnement
	Le risque d'exposition environnementale est déterminé par l'eau douce.
Quantité maximum pour une utilisation sûre	241,8 kg/jour
Le risque environnemental est déterminé en eau douce.	

3. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation finale (industrielle, professionnelle)

SU10, C; ERC8d; PROC3

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ECPA SPERC 8d.1.v3 Application de granules
Conditions opératoires	
Quantité annuelle utilisée en UE	510.000 kg
Dose d'application	0,154166 kg/ha
Jours d'émission minimum par an	365
Facteur d'émission air	0 %
Facteur d'émission eau	0 %
Facteur d'émission sol	100 %
	Pas d'interception de la culture Cultures : pas de restriction spécifique
Réception des eaux de surface (débit)	18.000 m3/d
Facteur de dilution rivière	10
Facteur de dilution marin (côte)	100
Nombre d'applications	1
intervalle d'application	1 Les journées
Concentration de la substance	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium Teneur: > 50 % - < 100 %
Mesures de management des risques	

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026

Type de station d'épuration des eaux usées	Pas d'installation de traitement des eaux usées
Estimation de l'exposition et référence à sa source	
Méthode d'évaluation	EASY TRA v4.2, ECPA LET
	Le risque d'exposition environnementale est déterminé par l'eau douce.
Quantité maximum pour une utilisation sûre	0,154166 kg/ha

4. Titre abrégé du scénario d'exposition

Formulation et emballage/reconditionnement de substances et mélanges.

SU10, C; ERC2; PROC2

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

Scénario d'exposition contributeur	
Descripteur des utilisations couvertes	ERC2: Formulation dans un mélange
Conditions opératoires	
Quantité annuelle par site	30.000 kg
Jours d'émission minimum par an	100
Facteur d'émission air	2,5 %
Facteur d'émission eau	2 %
Facteur d'émission sol	0,01 %
Réception des eaux de surface (débit)	18.000 m3/d
Facteur de dilution rivière	10
Facteur de dilution marin (côte)	100
Mesures de management des risques	
Type de station d'épuration des eaux usées	Station de traitement des eaux municipale
Débit présumé de la station d'épuration des eaux usées (m3/j)	2.000 m3/d
Estimation de l'exposition et référence à sa source	
Méthode d'évaluation	EASY TRA v4.2, ECETOC TRA v3.0, Environnement
	Le risque d'exposition environnementale est déterminé par l'eau douce.
Quantité maximum pour une utilisation sûre	366,5 kg/jour
Le risque environnemental est déterminé en eau douce.	

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.11.2025

Version: 6.0

Date / Version précédente: 05.01.2022

Version précédente: 5.0

Produit: **Agnique® ABS 60 C-EH**

(ID Nr. 30534053/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2026
